
PANORAMA DE PRESSE

02/10/2019 08h18

Revue de presse du 25 septembre au
1 octobre 2019

SOMMAIRE

L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ DANS LA PRESSE RÉGIONALE

(5 articles)

LE PROGRES

lundi 30 septembre
2019

Réchauffement climatique : ce qui nous attend dans le Jura

(466 mots)

À l'image de cet été, les vagues de chaleur se feront plus fréquentes à l'avenir. Ce qui produit déjà des effets sur les récoltes, les milieux et ressource...

Page 5

L'EST RÉPUBLICAIN

mercredi 25 septembre
2019

Remise de diplômes en gestion environnementale à l'UFR

STGI (328 mots)

Cette cérémonie a été l'occasion de féliciter les diplômés pour leur travail et de leur souhaiter une bonne insertion profe...

Page 6

L'EST RÉPUBLICAIN

samedi 28 septembre
2019

Géologie : diplômés et un métier à la clef (192 mots)

Deux années de travail intense et le sésame à la clef : le diplôme. Nul doute que la liesse pouvait se lire sur les visages...

Page 7

L'EST RÉPUBLICAIN

mercredi 25 septembre
2019

Une journée de formation sur les cyber-attaques et leurs risques (327 mots)

En quoi consiste la journée de formation Cyber-risques et assurance du 27 septembre ? ...

Page 8

3 franche-comté

vendredi 27 septembre
2019 19:12

France 3 Franche-Comté - Le 19-20 Franche-Comté - 27 septembre 2019 - 19:12 (379 mots)

Page 9

AUTOUR DE L'UNIVERSITÉ

(4 articles)

L'EST RÉPUBLICAIN

mercredi 25 septembre
2019

Une aide pour les étudiants entrepreneurs (523 mots)

Étudiants entrepreneurs. C'est presque un mot-valise (étudi'entrepreneur) qui les situe bien, cartable dans une main, attac...

Page 11

Le Monde.fr

mercredi 25 septembre
2019

Les Marocains, première communauté estudiantine étrangère en France (834 mots)

Omar, 17 ans, est déjà très occupé. La rentrée à peine passée, le lycéen, en terminale à Rabat, s'attelle à son dossier de candidature pou...

Page 12

Le Monde.fr

vendredi 27 septembre
2019

Comment vont être sélectionnés les futurs médecins (747 mots)

Dans un premier temps, le nouveau système de sélection des futurs médecins risque d'être difficile à appréhender pour les familles et les ...

Page 14

Le Monde

mercredi 25 septembre
2019

Des pistes pour réformer la recherche (1054 mots)

Le premier étage d'une prochaine réforme du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche a été allumé. Le 23 sept...

Page 16

L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-
COMTÉ DANS LA PRESSE
RÉGIONALE



ENVIRONNEMENT MÉTÉO

Réchauffement climatique : ce qui nous attend dans le Jura

À l'image de cet été, les vagues de chaleur se feront plus fréquentes à l'avenir. Ce qui produit déjà des effets sur les récoltes, les milieux et ressources naturelles du territoire.

S'il est difficile de prédire l'avenir, les climatologues ne font pas mystère depuis plusieurs années de l'augmentation des températures. Reste à savoir si le réchauffement se traduira par une hausse de 2, de 5 ou de 7 °C comme le prévoient de nouveaux scénarios d'ici 2100. « Ce qui est sûr, c'est que les températures moyennes de ces vingt dernières années suivent, voire vont au-delà des forçages (facteurs extérieurs qui agissent sur le système climatique, NDLR) les plus pessimistes », indique Daniel Joly, climatologue à l'université de Franche-Comté (UFC).

L'eau pourrait devenir un enjeu quotidien

Le réchauffement s'accompagne d'une évolution du régime pluviométrique. « On observe une sorte de tropicalisation de notre climat avec des quantités de pluie plus importantes en hiver et moins denses en été », souligne Guillaume Bertrand, hydrogéologue rattaché au laboratoire Chrono Environnement de l'UFC. « Cela a un impact sur les ressources

en eau. Une pluie qui tombe en hiver n'aura pas le même intérêt dans la recharge de l'aquifère (formation géologique contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau, NDLR). On voit aussi davantage d'événements extrêmes : de fortes pluies surviennent en peu de temps et ont du mal à s'infiltrer. »

Ce qui fait dire au scientifique que l'année 2018, marquée par des inondations en hiver et une forte sécheresse en été, a préfiguré ce qui nous attend à l'avenir. Caractérisé par son milieu karstique, le massif jurassien a des difficultés à stocker l'eau. Résultat : « Des sources se sont tarées et des villages ont dû faire venir des camions-citernes. » L'approvisionnement en eau pourrait ainsi devenir un enjeu, avec des leviers possibles trouvés dans les zones humides ou la recherche de ressources plus souterraines.

Des vendanges plus précoces

Les cultures agricoles pâtissent tout

autant de ces variations climatiques. « On voit par exemple un décalage de cycle sur la vigne, avec des vendanges avancées de deux à trois semaines depuis plusieurs années », commente Thierry Castel, enseignant-chercheur à Agro-Sup Dijon. Les contraintes hydriques se font aussi sur des périodes plus étendues. Ce qui inquiète notamment en polyculture élevage et sur la zone AOC comté, où il y a eu une dérogation pour acheter du fourrage hors zone. On se souvient aussi de ces opérations de brûlage menées en avril par les viticulteurs pour se protéger du gel. Il ne fait nul doute que de nouvelles stratégies devront être adoptées (changer de variétés, jouer sur la conduite des cultures...).

La faune et la flore – également impactées par les fortes chaleurs comme ces martinets noirs qui tombaient du nid cet été – auront elles aussi à s'adapter. ■



MONTBÉLIARDÉDUCATION

Remise de diplômes en gestion environnementale à l'UFR STGI

La cérémonie de remise des diplômes en master gestion durable de l'environnement et cursus master en ingénierie (CMI) environnement et territoires a eu lieu ce vendredi 20 septembre à l'université de Franche-Comté UFR STGI.

Cette cérémonie a été l'occasion de féliciter les diplômés pour leur travail et de leur souhaiter une bonne insertion professionnelle. On compte 75 % d'embauches lors de la première année après le diplôme.



Lancé de toques à l'issue de la cérémonie de remise de diplômes. Photo ER Photo : L'Est Républicain

Patrice Tissandier, directeur du département sciences de la vie de l'environnement précise : « Je tiens à vous féliciter d'être arrivé au bout de la formation, vous féliciter pour l'aboutissement et vous encourager pour votre carrière professionnelle. N'hésitez pas à revenir, la porte est

grande ouverte. »

16 élèves et 16 mentions !

L'équipe pédagogique a eu plaisir à enseigner à cette promotion d'un cru exceptionnel avec 16 élèves qui ont obtenu 16 mentions AB et B. Une première !

Ce master forme des étudiants à la gestion de l'environnement, capables d'intervenir dans des domaines appliqués, liés aux normes, aux procédures et aux risques environnementaux. Les débouchés concernent aussi bien le monde de l'entreprise, notamment dans la mise en application des normes environnementales (ISO 14001) que celui des collectivités territoriales ou des gestionnaires de réserves et parcs naturels.

Le cursus master en ingénierie (CMI) est une formation d'excellence. Elle permet aux étudiants de suivre les

enseignements de la licence sciences de la vie et du master gestion durable de l'environnement ainsi que des enseignements spécifiques pour obtenir un niveau ingénieur. Huit étudiants ont suivi ce cursus avec une charge de travail plus importante, des activités de mise en situation et un stage à l'étranger.

Ces deux formations permettent aux étudiants de participer aux travaux du laboratoire de recherche Chrono-Environnement.

Les récipiendaires : Héloïse Brun, Anaïs Colin, Meryl Coomans, Clémence Gagelin, Sarah Gremillon, Tiffany Haenn, Bastien Jeanblanc, Bastien Jeannin, Celia Juillet, Anaëlle Maillard, Florian Mechin, Jeromine Menard, Malo Pilloix, Marylène Simon, Nicolas Steinmetz, Manon Vauthier. ■



FAITS-DIVERS 25A

BESANÇON

Géologie : diplômés et un métier à la clef

Deux années de travail intense et le sésame à la clef : le diplôme. Nul doute que la liesse pouvait se lire sur les visages des 17 étudiants du Master 2 Géologie appliquée. Bien plus qu'un diplôme classique, le cursus fait la part belle à l'expérience puisqu'il s'effectue en alternance sous la houlette de l'Université de Franche-Comté et du CFA Sup. Plus de 80 % de ces futurs géologues trouveront rapidement un employeur. D'ailleurs, l'urgence écologique leur donne du pain sur la planche puis-

qu'ils travailleront notamment dans l'environnement, la dépollution des sols ou encore l'évaluation des risques naturels. La cérémonie version 2019 était aussi l'occasion pour son actuelle directrice, Hélène Celle-Janton, convaincue par les bienfaits de l'alternance, de passer le relais de la direction à Olivier Fabbri. Côté des étudiants, il se soufflait, sans doute, d'une voix unanime que l'expérience était belle avec bien souvent des embauches à la clef. Avis aux intéressés pour être diplômés et avec un mé-

tier ! ■



Photo ER/Franck LALLEMAND Photo : L'Est Républicain

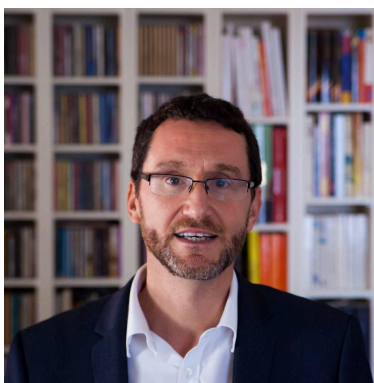


BESANÇONFORMATIONBESANÇONNUMÉRIQUE

Une journée de formation sur les cyber-attaques et leurs risques

Pascal Kamina, juriste et organisateur de la journée de formation Cyber-risques et assurance

En quoi consiste la journée de formation Cyber-risques et assurance du 27 septembre ?



cyber assurancePhoto ER/DR Photo : L'Est Républicain

Beaucoup de professionnels ignorent les systèmes de protection existant en cas de cyber attaque. Cette journée a pour but de les informer sur leurs droits, leurs possibilités mais aussi les risques que peuvent engendrer une cyber attaque et le fait de ne pas être assuré correctement.

Quelle est la différence entre une assurance « normal » et une cyber assurance ?

Beaucoup d'assurances ne couvrent pas en totalité les dégâts occasionnés par une cyber attaque. Une fuite de données ou une perte de données peut engendrer des sanctions importantes auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et du RGPD (Règlement général sur la protection des données). Il faut que les professionnels s'assurent que leur assurance prend en compte les cyber attaques, à quelle hauteur ?, comment ? Dans quelle situation ? Toutes ses questions seront présentées avec des exemples concrets, lors de la conférence, entourée par des professionnels.

À qui est destinée cette formation ?

Surtout aux professionnels et aux

chefs d'entreprise de PME. 60 % des cyber-attaques visent les PME et TPE. Une attaque fréquente, c'est lorsqu'un hacker pirate un disque dur et le crypte. Impossible à utiliser, le hacker demande une rançon avant de le débloquent. Beaucoup de gens paient. Une cyber-assurance peut empêcher ça. 85 - 90 % des cyber-assurances se trouvent aux États-Unis aujourd'hui, c'est encore nouveau en Europe. ■

Journée de formation Cyber-risques et assurance, vendredi 27 septembre, à partir de 9 h. Inscriptions par mail : contact-cr-jfc@univ-fcomte.fr ou au 03 81 66 66 08. 75 € tout compris, 50 € sans repas. Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté - UFR SJPEG, 45 D avenue de l'Observatoire - 25030 Besançon.





Émission du vendredi 27 septembre 2019 de 18h58 à 19h26

sembler antarctique bezons outreau converger insatisfaction convertir répétitif
byzantin économe chercheur spécialiser bahreïn autopartage slobodan
alternatif rectrice korsakov grenfell garay



AUTOUR DE L'UNIVERSITÉ

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ENSEIGNEMENT

Une aide pour les étudiants entrepreneurs

Le statut d'étudiant entrepreneur, qui permet de concilier cours et démarches pour construire son projet d'entreprise, séduit de plus en plus de jeunes. Dans la grande région, ils sont plus de 200 à avoir saisi cette opportunité depuis la création du dispositif en 2014. Et plus de 60 cette année. Explications.

Étudiants entrepreneurs. C'est presque un mot-valise (étudiant+entrepreneur) qui les situe bien, cartable dans une main, attaché case dans l'autre. Mus par l'esprit d'entreprendre, ils sont plus d'une soixantaine désormais chaque année en Bourgogne Franche-Comté à saisir cette opportunité qui leur propose de concilier leurs études avec la réalisation d'un projet entrepreneurial.



Des remue-méninges exaltants autour de l'esprit d'entreprendre. Photo ER/DR Photo : L'Est Républicain

« Ce dispositif, créé en 2014 et porté par le ministère de l'Enseignement supérieur, s'adresse à l'ensemble des 60 000 étudiants de la grande région », indique Fabienne Badet, chargée de l'entrepreneuriat étudiant à l'Université de Bourgogne Franche-Comté, et investie dans le dispositif Pépite dédié aux étudiants entrepreneurs. « Sachant que l'important n'est pas forcément la réussite mais l'expérimentation, et à travers elle, l'idée d'insertion professionnelle. Si nombre d'étudiants-entrepreneurs ne créent pas leur entreprise à l'issue du processus, du moins auront-ils

noué des contacts qui leur auront permis de rentrer dans le monde actif. »

« Il n'y a pas d'échec, que des expériences »

En cinq ans, depuis la création du dispositif, 200 étudiants entrepreneurs ont ainsi été accompagnés en Bourgogne Franche-Comté, sur plus de 8 200 en France, avec environ 10 % de créations d'entreprises. « Au début, ils étaient 6 par an, l'année dernière, ils étaient 66, soit dix fois plus », poursuit Fabienne Badet qui a rejoint, en 2015, la directrice de Pépite, Pascale Brenet, enseignante-chercheuse à l'IAE (l'Institut d'administration des entreprises). « Pour nous, ce qui est important, ce sont les compétences qu'ils acquièrent à travers cette expérience. On leur demande d'avoir un projet et l'envie de le concrétiser. Il n'y a pas d'obligation de réussite. Je dis souvent qu'il n'y a pas d'échec mais que des expériences. »

Le statut

« Le statut d'étudiant-entrepreneur, reconnu par le ministère, permet de participer aux ateliers organisés avec les partenaires, donne accès au réseau des professionnels et des financeurs et il y a aussi des moments de

co-working quatre fois ans l'année, sur deux jours où ils sont nourris et logés à la Saline royale d'Arc-et-Senans », souligne Fabienne Badet. « Nous accueillons du BTS au doctorat », relève Fabienne Badet, « avec beaucoup de masters et d'ingénieurs. Mais aussi des 3^e années de licence, etc. » Quant aux secteurs d'activité ? « C'est extrêmement varié, même si beaucoup sont axés sur les technologies innovantes. Cela va de Nikita de Luca, qui vient de créer une ferme pédagogique, à Vladimir Gauthier qui a élaboré une machine pour trier les cellules dans le domaine biomédical, en passant par Valentin Lamielle qui a lancé une application pour les ressources humaines dans l'hôtellerie. »

S'inscrire

Il suffit de candidater sur la plateforme du ministère, etudiant.gouv.fr, à la rubrique "entrepreneuriat étudiant". L'antenne Pépite de rattachement est alors avertie et le candidat est invité à l'un des trois comités (constitués à parité de responsables d'entreprises et d'enseignants) qui s'échelonnent sur l'année : en septembre, novembre et juin. ■

par Textes Et Photos Pierre Laurent



EN 2017-2 018, PRÈS DE 40 000 ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES MAROCAINS ONT CHOISI D'Étudier EN FRANCE. ALORS QUE CERTAINS ATTENDENT LEUR VISA POUR CETTE RENTRÉE, D'AUTRES CONSTITUENT LEUR DOSSIER POUR 2020.

Les Marocains, première communauté étudiante étrangère en France

par Théa Ollivier

Omar, 17 ans, est déjà très occupé. La rentrée à peine passée, le lycéen, en terminale à Rabat, s'attelle à son dossier de candidature pour la France. Il veut « intégrer un DUT en techniques de commercialisation ou dans le luxe ». Un rêve qui lui est cher mais qui l'angoisse aussi, alors que « les [frais d'inscription des] universités françaises ont augmenté et qu'il faut déjà payer logement et nourriture ».

En 2017-2018, près de 40 000 étudiants et étudiantes marocains ont choisi d'étudier en France. Impossible pour l'heure d'évaluer l'impact de l'augmentation des frais d'inscription universitaires pour les étudiants étrangers non européens. Mesure annoncée à l'automne 2018 et réellement effective dans quelques universités à cette rentrée. « On note une amélioration du niveau des candidatures. A mon sens, elle est liée à une plus forte nécessité de réfléchir en amont à son projet, afin d'évaluer si cela vaut la peine de payer et afin de savoir à quel moment du parcours il est judicieux de quitter le Maroc », explique Clélia Chevrier Kolačko, directrice générale de l'Institut français du Maroc.

Les jeunes Marocains sont majoritairement attirés par les formations en sciences dures et en économie et gestion. Sur la totalité de ceux qui ont opté pour la France en 2017-2018, 67 % étaient à l'université, 10,4 % en écoles de commerce, 12,2 % en écoles d'ingénieurs et 10,4 % dans d'autres grandes écoles spécialisées. Notamment en arts.

La bonne maîtrise de la langue française, prérequis essentiel pour réussir des études dans l'Hexagone est l'une des clés du choix de Paris ou Marseille. « L'enseignement du français est répandu au Maroc et le réseau scolaire français y est le deuxième le plus étendu au monde après le Liban », rappelle Clélia Chevrier Kolačko. D'autre part, les systèmes scolaires marocains et français sont très proches et l'enseignement supérieur a adopté le système européen Licence-Master-Doctorat (LMD).

Des frais de scolarité qui restent abordables

« Cela facilite la mobilité des étudiants », continue la directrice. « Publiques ou privées, les classes préparatoires scientifiques et de commerce sont aussi très développées au Maroc », ajoute Hamza Dahmani, président de l'Association des Marocains aux grandes écoles (AMGE). « Au total, environ 12 000 étudiants suivent les mêmes programmes qu'en France et passent donc les mêmes concours » d'entrée dans les grandes écoles, se réjouit-il.

D'autres facteurs poussent aussi les jeunes Marocains à traverser la Méditerranée. Malgré l'augmentation prévue, les frais de scolarité restent abordables en France. Pour Ahmed, 24 ans, tout juste diplômé d'un master en relations internationales à Sciences Po Paris, après une licence obtenue au Maroc, le calcul est simple. « Je suis venu pour des questions matérielles. Le coût de la vie

aurait été beaucoup trop cher si j'avais suivi des études en Grande-Bretagne, au Canada ou aux Etats-Unis. Et j'ai en plus obtenu une bourse pour aller à Sciences Po Paris, grâce à un partenariat entre l'établissement avec mon université marocaine », explique-t-il.

De plus, pour faire face aux coûts des études, la France offre quelques recettes. « Il est possible d'effectuer des stages rémunérés dans des sociétés internationales qui peuvent même payer vos frais de scolarité et vous indemniser pour des études en alternance », rappelle Hamza Dahmani, de l'AMGE. « Les écoles et universités françaises permettent aussi de faire des échanges en Europe et dans le monde, afin de se construire un profil international qui attire ensuite les entreprises », poursuit le jeune Marocain. Si on ajoute que le diplôme français est valorisé au Maroc et permet aux étudiants de trouver des opportunités plus intéressantes une fois rentrés chez eux, l'argumentaire devient vraiment alléchant...

Un solide réseau d'entraide

Reste que tout ce parcours ne se fait pas sans encombres. Une fois la candidature acceptée, il faut obtenir un visa étudiant puis s'installer dans l'Hexagone. Commencent alors les difficultés pour trouver un appartement, gérer la paperasse administrative et s'intégrer dans une société différente du Maroc. Mais heureusement, les jeunes Marocains, très nombreux en France, constituent un solide réseau d'entraide. « Mes premiers jours, je ne savais même pas où dormir. Un étudiant marocain a accepté de me loger, une faveur que je rends en retour à des personnes de ma promotion quand ils débarquent à Paris », témoigne encore Ahmed. Plus tard, c'est aussi grâce à une connaissance de son université marocaine qu'il a trouvé un job étudiant dans un supermarché.

De même, les associations mettent facilement en contact les nouveaux avec ceux qui sont déjà installés. C'est le cas de l'AMGE, qui compte plus de 4 000 anciens, intégrés en France, qui partagent volontiers leurs expériences. Pour obtenir des informations, la communauté a aussi investi les réseaux sociaux, notamment des groupes Facebook. « J'y ai appris beaucoup de choses et j'ai pu trouver des réponses à mes questions, c'est essentiel », se réjouit Omar le lycéen.

Avant de poser sa candidature ou une fois que l'on est admis, Campus France organise aussi des ateliers et séminaires sur l'orientation, les procédures administratives, et l'expérience française. Tout un programme !

Pour s'inscrire et participer au salon Campus Fair, coorganisé par le groupe Le Monde et le média étudiant Campus Mag, cliquez [ici](#).



A LA RENTRÉE 2020, LA TRÈS CRITIQUÉE « PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE AUX ÉTUDES DE SANTÉ » DOIT DISPARAÎTRE AU PROFIT DE DIFFÉRENTS PARCOURS QUI PERMETTRONT DE REJOINDRE LES FILIÈRES SANTÉ.

Comment vont être sélectionnés les futurs médecins

par Camille Stromboni

Dans un premier temps, le nouveau système de sélection des futurs médecins risque d'être difficile à appréhender pour les familles et les lycéens. Une complexité à mettre sur le compte de l'objectif de cette réforme en cours de construction : « diversifier » les voies d'accès aux filières de santé et les profils des étudiants.

C'était l'une des grandes mesures portées par Emmanuel Macron : face au système de la Paces (première année commune aux études de santé), dénoncé de toutes parts pour les trois quarts des quelque 60 000 jeunes inscrits qui finissent l'année sur le « carreau » du concours, il a promis la fin du numerus clausus, ce nombre maximum, fixé au niveau national, d'étudiants autorisés à poursuivre dans les différentes filières que sont la médecine, la pharmacie ou encore l'odontologie et la maïeutique. Ce nombre sera désormais établi au niveau local, entre universités et agences régionales de santé, notamment. La suppression de la Paces a aussi été actée, et ce dès la prochaine rentrée en 2020, d'après la loi Santé promulguée cet été.

Par quoi sera-t-elle remplacée ? Une diversité de parcours doit lui succéder, comme le détaille un projet de décret en cours d'examen au conseil d'Etat, et un arrêté à paraître dans les jours qui viennent et que Le Monde a pu consulter. Au moins deux grandes voies seront ouvertes aux bacheliers. Une première année en santé, que les doyens surnomment « portail santé », comprendra des matières proches de celles de la Paces d'aujourd'hui mais aussi une « mineure » dans une autre discipline. Ce qui permettra, en cas d'échec aux épreuves sélectives pour entrer en médecine, de poursuivre dans la licence de cette autre matière.

Sélection en deux temps

Deuxième option pour les bacheliers : entrer dans une année de licence universitaire classique (en droit, en biologie, en économie...), avec une petite part d'enseignement en santé (une « mineure »), qui leur permettra aussi de prétendre aux épreuves pour rejoindre le cursus de médecine. Dernière possibilité : les candidats pourront passer par une formation de trois ans menant au diplôme d'auxiliaire médical, avant de tenter leur chance.

Les deux textes réglementaires posent des garde-fous chiffrés pour empêcher la reconstitution d'une voie royale unique : ainsi, un parcours de formation ne pourra pas offrir plus de 50 % des places en médecine.

La sélection, sujet crucial pour les milliers d'aspirants aux études de santé, aura désormais lieu en deux temps. Les notes obtenues par l'étudiant durant l'année de « portail santé » ou de licence classique permettront à certains d'être directement admis – 50 % au maximum. Interviendront ensuite des épreuves – dont au moins un oral – pour choisir le reste des heureux élus. Tous

auront au moins deux chances de présenter leur candidature, car cette sélection pourra intervenir également à l'issue d'une deuxième ou d'une troisième année d'études. « Au moins 30 % des places » sont réservées à des étudiants ayant validé au moins deux années d'études (« 120 crédits ECTS », en jargon universitaire), prévoit l'arrêté.

Régime dérogatoire jusqu'en 2021

A chaque université désormais de jongler entre ces pourcentages et de définir les parcours qu'elle va proposer. Le temps presse, car ceux-ci doivent être affichés sur la plate-forme d'admission Parcoursup, qui va ouvrir en décembre. Les doyens de médecine ne le cachent pas, s'ils adhèrent aux objectifs de la réforme, ils ont des « inquiétudes » quant à la « faisabilité » d'une telle révolution dans un calendrier serré. Des « mesures transitoires », inscrites dans l'arrêté, leur permettent néanmoins de maintenir un régime dérogatoire, en ne proposant qu'une seule voie d'accès, jusqu'en 2021.

Un sujet reste sensible : celui des moyens pour mener la réforme. L'enveloppe de 6 millions d'euros, promise par le ministère de l'enseignement supérieur, est « insuffisante », juge Jean Sibilia, à la tête de la conférence des doyens. Ce passage d'une Paces, où plusieurs milliers de jeunes suivaient des cours en amphithéâtre ou en visioconférence, à un format « licence » qui nécessite au moins un certain nombre d'enseignements en petits groupes, représente « des milliers d'heures d'enseignement en plus à financer », dit-il.

Dernière question qui promet d'être épineuse : celle du nombre de places qu'offriront les universités dans chacun des parcours. Certains bacheliers pourraient-ils ne pas obtenir de place en « portail santé », alors que jusqu'ici, en Paces, la sélection n'intervenait pas à l'entrée ? De facto, avec la diversification des voies d'entrée, la capacité d'accueil devrait être moindre dans ces futurs portails. « Ce sont les commissions d'évaluation des vœux [en charge de l'examen et du classement des dossiers de candidature] qui vont sélectionner les admis dans les différents parcours », rappelle le doyen de médecine de Versailles, Djillali Annane.





Des pistes pour réformer la recherche

Politiques publiques Trois groupes de travail ont remis au gouvernement des propositions pour la future loi de programmation pluriannuelle

Le premier étage d'une prochaine réforme du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche a été allumé. Le 23 septembre, le premier ministre, Edouard Philippe, en présence de Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a reçu les rapports de trois groupes de travail destinés à éclairer le gouvernement sur une future loi de programmation pluriannuelle pour la recherche. Cette dernière avait été annoncée le 1er février devant un parterre de directeurs d'unités du CNRS, réunis pour fêter les 80 ans du premier organisme de recherche français. Mais, malgré la revendication de longue date de la communauté scientifique d'une prévision budgétaire sur plusieurs années des moyens humains et financiers, rien n'avait été dit sur la hauteur des moyens - afférents et sur les réformes les accompagnant, poussant à la prudence les différents acteurs.

Sur ces derniers points, il faudra encore attendre, mais des propositions sont désormais sur la table. Sans surprise, les trois rapports posent des diagnostics déjà connus, les experts qui y ont travaillé étant loin d'être les premiers à se pencher sur le problème. Depuis quinze ans, il y a eu, entre autres, des états généraux en 2004, des assises en 2012, un Livre blanc en 2017, un rapport d'information parlementaire de la commission des finances par les députés Danièle Héryn, Patrick Hetzel et Amélie de Montchalin en 2018... Sans compter

les productions plus engagées, syndicales ou de la communauté elle-même, comme celles des collectifs Sauvons la recherche (2004), Sauvons l'université (2007), Sciences en marche (2014), RogueESR (2016).

Au 7e rang mondial des publications

Les jugements sévères sont donc de nouveau de mise pour qualifier l'état du système: «urgence à agir», «constat alarmant sur un décrochage rapide», «asphyxie financière des établissements», «trajectoire préoccupante pour l'emploi scientifique»... Plus concrètement, la France dépense 42,6 milliards de moins que l'Allemagne en R&D (chiffre 2016), et la part de la dépense publique représente 0,78 % du PIB contre 0,93 % en Allemagne. Les recrutements d'enseignants-chercheurs ont diminué d'au moins 36 % entre 2012 et 2018, alors que les effectifs d'étudiants sont en hausse de 14 %, et de 27 % pour les chercheurs dans les organismes de recherche. Le salaire des jeunes chercheurs français équivaut à 63 % de celui de la moyenne des pays de l'OCDE et est presque deux fois moindre qu'au Royaume-Uni. Les projets qui concourent pour des financements sur appel d'offres à l'Agence nationale de la recherche (ANR) ont un taux de succès très faible de 15 %, rendant «aléatoire» cette compétition. Et c'est deux fois et demie moins qu'en Allemagne. Un comble, en 2015, l'Inde a publié plus d'ar-

ticles scientifiques que la France, qui se retrouve au même niveau que l'Italie, au 7e rang mondial.

Ainsi, concernant les moyens, les ressources humaines et les relations avec les entreprises, les thèmes des trois groupes de travail, des améliorations sont possibles.

Le premier groupe estime les besoins de financements supplémentaires au minimum entre 2 milliards et 3,6 milliards d'euros par an (pour une dépense publique actuelle de 19,6 milliards environ). Les principales dépenses visent à rééquilibrer les finances des laboratoires entre des crédits dits de base, apportés par les établissements de recherche, et ceux dits compétitifs, sur appels d'offres. Les premiers, qui permettent notamment de faire fonctionner les laboratoires ou de pouvoir explorer des pistes risquées, ont baissé de 1,7 % entre 2011 et 2017 et mériteraient, selon les experts, d'être augmentés de 500 millions d'euros. Ce serait un moyen de corriger un défaut actuel jugé «économiquement absurde» et qui consiste à «créer des laboratoires ou [à] employer des scientifiques sans leur donner les moyens minimaux de fonctionner». Cependant ce rééquilibrage se fera à l'aune de l'évaluation de l'«excellence» et de la «performance», et ne concernera donc pas tous les laboratoires.

Le reste de l'enveloppe, auxquels il faudrait ajouter 7 milliards d'euros

pour la rénovation du patrimoine immobilier, concerne l'ANR, dont le budget sera augmenté. Les établissements de rattachement des chercheurs bénéficiant de bourses de l'ANR recevront eux aussi des financements.

Côté ressources humaines, le second groupe a évité les chiffrages précis, sauf sur le sujet des rémunérations jugées «indécentes sinon indignes»: 2,4 milliards de hausse à l'issue du plan pluriannuel, essentiellement centrée sur des primes, plus basses actuellement chez les chercheurs que dans d'autres corps de la fonction publique. Les rédacteurs du rapport souhaitent aussi augmenter les rémunérations des doctorants et diminuer la charge d'enseignement des jeunes recrues. Ils veulent aussi expérimenter de nouveaux contrats, tout en «stabilisant les emplois statutaires», comme des CDI de mission scientifique qui s'interrompent à la fin d'un projet, ou des chaires d'excellence junior ou senior, pour recruter hors concours. Il est même ques-

tion d'«expérimenter» un dispositif très connu à l'étranger, les tenure tracks, où le chercheur n'obtient un poste permanent qu'après quelques années durant lesquelles il confirme son potentiel. L'ordre de grandeur de ces montants importants est connu depuis longtemps, car il équivaut à l'effort nécessaire pour atteindre 1 % du PIB de dépenses publiques, comme dans beaucoup de grands pays développés.

Le troisième volet, sur les liens entre recherche privée et publique, met l'accent sur cinq à sept défis prioritaires pour la recherche et les industries et sur des aides aux start-up. Pour l'instant, le premier ministre ne s'est pas prononcé sur ces nombreuses propositions parfois très détaillées, si ce n'est pour dire que le dossier des rémunérations prendra du temps. Et l'idée d'un quota de 20 % de docteurs dans la haute fonction publique, proposée par le troisième groupe, a suscité chez lui une moue dubitative. Cédric Villani, l'un des rapporteurs, reste optimiste sur

la capacité à débloquer ces montants importants, parlant d'un «alignement des planètes favorable», avec des recommandations qui rejoignent celles exprimées par la base.

Néanmoins, certaines recommandations sont susceptibles de soulever des critiques. Notamment celle sur l'équilibre entre les emplois statutaires et précaires (CDD ou CDI de mission), les seconds étant déjà très nombreux. Ou encore sur les effets d'une évaluation renforcée qui impliquerait des différences de moyens et de rémunérations accentuant des inégalités entre laboratoires. Le recours à un pilotage stratégique plus poussé pour renforcer certaines voies de recherche au détriment d'autres pistes pourrait être perçu comme une entrave à la liberté des chercheurs.

Le calendrier de cette loi reste inchangé: un texte présenté avant la fin 2019 pour être voté en 2020 et s'appliquer en 2021. ■

par David Larousserie

